



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 49184

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés liées à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes affiliées au régime agricole. L'isolement des personnes âgées en milieu rural et la modicité des revenus puis des retraites empêchant nombre d'entre eux de s'assurer sur le risque dépendance auprès d'assurances privées, il serait souhaitable que la dépendance soit appréciée au même titre que la maladie. Il lui demande donc de bien vouloir étudier la possibilité d'intégrer le risque de dépendance au régime agricole grâce à la solidarité nationale à laquelle les retraités pourraient participer au prorata de leurs revenus.

Texte de la réponse

Une réponse adaptée au vieillissement de la population et à son corollaire, l'accroissement de la dépendance, apportée par l'organisation sanitaire et sociale, constitue un enjeu majeur pour la période à venir, en particulier dans les zones rurales et agricoles, en raison de leurs caractéristiques propres. Conscient de l'importance de ces enjeux et de l'insuffisance des solutions apportées par la loi du 24 janvier 1997, le Gouvernement a entrepris l'élaboration d'un projet de loi visant à transformer les modalités de prise en charge de la dépendance des personnes âgées en instituant une nouvelle prestation, l'aide personnalisée à l'autonomie. Ce projet de loi sera prochainement déposé sur le bureau des assemblées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49184

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4307

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7316